

Compte rendu du Conseil Municipal du 14 Mars 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni pour aborder les dossiers suivants à l'ordre du jour :

Débat d'orientations budgétaires 2023 :

L'élaboration du budget 2023 étant en cours, Monsieur le Maire explique qu'il faudra prendre en compte l'augmentation des postes de dépenses eau et énergie dû à la hausse des prix de celles-ci. Concernant les travaux importants à prévoir, le Conseil se met d'accord sur le fait que la rénovation de la toiture de l'école est une des priorités. Nous attendons la réception des premiers devis pour entamer les dossiers et procédures de demande de subvention. En l'état, ce projet est à prévoir pour 2024.

Pour l'Eglise, la première tranche étant à son terme, le Conseil envisage également de commencer la seconde tranche qui comprend la couverture en lauze côté sud, la réfection du dallage du chœur ainsi que la restauration de plusieurs vitraux. Cette seconde partie de travaux verra davantage le jour en 2025 qu'en 2024, étant donné le caractère plus urgent de la rénovation de la toiture de l'école. Le changement du moteur de la cloche est en revanche à prévoir pour 2023.

L'entretien des chemins effectué par les agents municipaux ainsi que les élus pour cette nouvelle année budgétaire est évalué à environ 7 000 €. Il s'agit du Chemin de la Faurie ainsi que le chemin de la Station.

Des revêtements des routes doivent également être refait comme le Chemin du Petit Bois, l'Allée des Peupliers, l'Impasse des Mimosas (bordures et ajustement de la chaussée), le Chemin de La Lande, le Chemin des Buis.

La remise à neuf de la salle de bain du Presbytère est aussi à prévoir pour environ 10 000 €.

L'augmentation des tarifs de la cantine ainsi que de la garderie sont à prévoir pour la rentrée 2023-2024, tarifs toujours alignés sur ceux de Tamniès.

Une tondeuse et une débroussailleuse doivent être achetées.

Les services d'archivage du CDG 24 doivent intervenir pour le tri et classement des archives communales qui n'ont pas été effectués depuis de nombreuses années. Cette dépense comprendra la prestation d'un agent du CDG 24, spécialiste dans la gestion des archives communales, pour un coût de 7920 € ainsi que l'aménagement et le matériel nécessaire pour ranger ces archives linéaires pour environ 2250 €, boîtes d'archives pour environ 400 € et chemises de dossiers pour environ 150 €. Le conseil Municipal décide de prévoir 12 000 € pour l'archivage de ces archives communales.

Vote des Taux d'imposition : On observe une augmentation générale de la valeur locative de 7.1 %. Le Conseil Municipal décide, à contre-courant des communes de notre département, et après de nombreux calculs de possibilités, de procéder à une baisse de ces taux 2023 de 1 %.

Budget annexe irrigation : Il faudra prendre compte en compte l'augmentation de 15 % des prix de l'électricité annoncé jusqu'ici.

Recensement de la population :

Le recensement de la population s'est parfaitement déroulé. Le Conseil Municipal est agréablement surpris de constater que beaucoup d'habitants se sont recensés en ligne pour un taux de 73.3 %. Les agents recenseurs, Brigitte Helaut et Sylvie Dubois ont été très efficace dans leur fonction.

Le retour de l'Insee sur la population totale de la commune est attendu pour la fin d'année. Il semblerait que Marquay ait gagné quelques habitants.

Sujets divers abordés :

Repas des aînés : Le Conseil Municipal prépare la logistique de cette journée (menu, élus présents, nombre de participants...) qui aura lieu le dimanche 19 mars 2023.

Troc de Plantes : Il sera organisé à l'Esterel le 23 avril 2023.

Gratifieria : Ce vide grenier gratuit aura lieu le 11 juin 2023.

Date du vote du budget 2023 : Mercredi 5 avril à 18 heures.